



Nouveau pensionnat indien de Gordon, vers 1929. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Mathilda Wilkings, P8801-207.



Camarades de jeu, vers 1926. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Mathilda Wilkings, P8801-1.



Première journée d'école, vers 1926. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Mathilda Wilkings, P8801-186.

PENSIONNAT INDIEN

Le pensionnat indien de Gordon (1888 – 1996) est tenu par l'Église anglicane du Canada jusqu'en 1946. Située à la limite de la réserve George Gordon (Traité n° 4), l'école fonctionne d'abord comme un externat, à son établissement en 1876, et est agrandie en 1888 pour accueillir des pensionnaires. L'Indian and Eskimo Welfare Commission en assume l'administration en 1946 et la dirige jusqu'en 1969, date à laquelle le pensionnat passe aux mains du gouvernement du Canada qui en a le contrôle jusqu'à sa fermeture en 1996. L'Église anglicane continue néanmoins d'assurer les services d'aumônerie jusque dans les années 1990.¹ Le pensionnat est détruit par un incendie le 1^{er} février 1929 et rouvre ses portes en 1930.

Le pensionnat a une longue histoire de mauvaise gestion, d'agressions sexuelles d'élèves et de plaintes comme quoi les mesures disciplinaires sont brutales et abusives. Pendant les dernières années de son existence, la direction ne contrôle pas le personnel. Il s'ensuit que les élèves sont maltraités sans répit. Il y a des exemples de membres du personnel qui rabaissent la famille des élèves, giflent ceux-ci, leur frappent la tête contre des portes, contre des murs et les tirent par les cheveux. Les châtiments de ce genre se poursuivent jusque dans les années 1990.²

Punitions et sévices. Selon un rapport de 1928, à l'exception de trois garçons, tous les fugueurs ont été « punis physiquement de manière suffisamment sévère pour que des traces soient constatées sur eux [sic] ». ³ On lit également dans les dossiers que, dans les années 1930, les élèves sont enfermés dans l'infirmerie en guise

de châtiment. En 1938, les garçons qui fuguent sont mis au pain et à l'eau⁴ et, la même année, un fonctionnaire des Affaires indiennes conseille au directeur d'adopter une autre méthode que de couper ras les cheveux des filles pour imposer la discipline.⁵

En 1957, l'inspecteur des écoles de la Saskatchewan se voit demander d'enquêter sur des allégations formulées contre le directeur, le révérend A. E. Southard : celui-ci aurait rasé les cheveux de deux filles qui s'étaient enfuies; une fille aurait été hospitalisée en 1956 après avoir été sévèrement punie;⁶ et le directeur aurait aussi usé d'intimidation à l'endroit de certains élèves. À son arrivée, l'inspecteur découvre que le directeur a déjà démissionné et quitté le pays. Il apprend qu'au cours des années précédentes, on coupait très court les cheveux des fugueuses et que, sur la recommandation de l'agent des Indiens de la région, le directeur a abandonné cette pratique. On lui confirme qu'une jeune fille a été hospitalisée un an plus tôt et qu'« à l'exception d'un seul, tous les membres du personnel de l'année précédente [ont] quitté dans la frustration, à cause de [...] de "l'attitude autoritaire" du directeur ».⁷

En 1967, un employé, L. C. Bishop, rapporte avoir vu un technicien de services à l'enfance gifler un élève au visage. L'homme a ensuite tiré l'élève du lit et lui a donné un coup de pied dans le côté. Bishop a examiné l'élève qui se plaignait d'avoir été battu avec un bâton et a trouvé une « horrible marque rouge sur le bas du dos, quatre zébrures et deux autres marques rouges sur la fesse gauche ». Il note que la correction a été administrée sous le

coup d'« une colère intense » et que des rapports précédents font état d'élèves « frappés à coup de pied, giflés et menottés ». L'employé de soixante-quatre ans est renvoyé le mois suivant.⁸

En 1977, un membre du personnel est suspendu sans salaire pour trois jours pour avoir frappé un garçon à la tête, lui avoir donné un coup de pied dans les côtes pour le faire sortir du lit et l'avoir ensuite traîné dans le salon : le garçon avait claqué la porte pour exprimer sa frustration concernant l'annulation d'un voyage en ville pour assister à un match de hockey.⁹ En 1978, une élève a le bras fracturé par une surveillante qui l'a frappée avec un manche à balai pour lui avoir répliqué. En 1986, des élèves « se plaignent qu'une technicienne [sic] de services à l'enfance les agrippe par la gorge et les cheveux et les pousse, frappe leur tête contre les portes et est violente verbalement avec eux ».¹⁰ Un autre technicien de services à l'enfance est suspendu pour trois jours en 1985 après avoir jeté un élève brusquement hors du lit. Divers abus sont également rapportés pendant les années 1980 et 1990.

Abus sexuels et manquement à protéger les élèves. En 1945, l'ingénieur de l'école, E. Holfeld (on voit aussi Schofield et Holdfeld) « est maintenu à l'effectif après avoir été reconnu coupable d'avoir agressé une élève ». ¹¹ Il est alcoolique et, selon le directeur par intérim J. H. Corkhill, « il y a également de nombreuses autres choses dans sa manière d'être qui sont très mauvaises pour quelqu'un qui côtoie de jeunes enfants comme il le fait ». ¹² Corkhill craint toutefois de ne pas pourvoir lui trouver de remplaçant, alors il ne le

¹ *ibid.*, p. 433.

² *ibid.*, p. 437.

³ *ibid.*, pp. 437-438.

⁴ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 116.

⁵ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 492.

¹ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 109.

² CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 113.

³ *ibid.*, p. 104.

⁴ *ibid.*, p. 109.

⁵ *ibid.*, p. 109.

⁶ *ibid.*, p. 111.

⁷ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 428.

De 1949 jusqu'à sa fermeture en 1997, l'école de Gordon (plus tard appelée la résidence de Gordon), est administrée par l'Église anglicane à Punnichy [...] C'est l'une des écoles les plus mal administrées de tout le système des pensionnats. Les élèves y couraient le risque de faire l'objet de mesures disciplinaires sévères ainsi que de sévices physiques et sexuels pendant des périodes prolongées. (L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000, volume 1, p. 492)



Riley Burns, un ancien de Gordon, parle de sa vie au pensionnat lors d'une entrevue tenue dans le cadre de l'exposition *Que sont les enfants devenus?* de la Fondation autochtone de l'espoir.



Période de repas à Gordon, janvier 1954. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Grace Reed, M2008-10-P78.



Monument commémoratif du pensionnat indien de Gordon, à Punnichy (Sask.), 20 août 2008. Y sont intégrées la cloche de l'école, la croix qui se trouvait sur le toit et la pierre angulaire de « 1929 ». Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, Ted Wickson, P2008-02.

Dans *Red Road Forward*, un documentaire de la CBC réalisé par Brett Bradshaw et Carol Morin, des anciens du pensionnat indien de Gordon parlent des sévices et abus qu'ils y ont subis.



Fillettes dans la cour enneigée, vers 1927. Archives du Synode général de l'Église anglicane du Canada, P8801-206.

Récits d'anciens élèves

BIEN DE GORDON

renvoie pas. Ce manquement à agir dans l'intérêt des enfants aura de longues répercussions. À la suite d'une plainte déposée par le nouveau directeur, D. L. Dance, plus tard la même année, Holfeld est déclaré coupable de deux chefs d'accusation de sodomie ainsi que d'une autre de tentative de sodomie et écope de deux ans de prison.¹³ Toutefois, le dommage est fait. En 1947, un élève interrogé à la suite d'un diagnostic de maladie vénérienne révèle avoir été sodomisé par le surveillant des garçons, William McNab, un ancien élève, qui prétend avoir été agressé par Holfeld. L'agent des Indiens, R. S. Davis, croit que le problème existe depuis plusieurs années et que « toute l'école est polluée par cette histoire ». Il blâme les autorités de l'Église d'avoir « embauché[é] des personnes inadaptées ».¹⁴

En 1955, un surveillant met une élève enceinte, acte pour lequel il est poursuivi et reçoit une amende.¹⁵ En 1956, quatre filles accusent le directeur, le révérend A. E. Southard, d'atteinte à la pudeur. Celui-ci nie leurs accusations et est disculpé par l'enseignant principal chargé de faire enquête. Il remet ensuite sa démission. Il n'existe aucun document permettant de croire que l'affaire a été portée à l'attention des Affaires indiennes ou de la police.¹⁶

En 1993, William Peniston Starr, administrateur du pensionnat de Gordon de 1968 à 1984, est reconnu coupable de dix chefs d'accusation d'agression sexuelle sur des élèves.¹⁷ Il admettra par la suite avoir agressé des centaines de jeunes garçons au cours d'une période de 40 ans. (*En savoir plus*)

¹³ *ibid.*, p. 492.

¹⁴ *ibid.*, p. 492.

¹⁵ *ibid.*, pp. 492-493.

¹⁶ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 116.

¹⁷ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 115; <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/residential-church-school-scandal/>

Décès d'élèves. Andrew Gordon, âgé de 11 ans, s'enfuit du pensionnat de Gordon le samedi 11 mars 1939. Le mardi 14 mars, son père trouve son corps gelé à un mille de la maison et sept milles de l'école, après avoir entrepris des recherches quand quelqu'un lui a rapporté ne pas avoir vu le garçon lors de sa visite au pensionnat. Le directeur, R. W. Frayling (qui n'est ni un enseignant ni un membre du clergé) n'avait pas organisé de recherches ni avisé la famille, les Affaires indiennes ou la police.¹⁸ « Un jury du coroner conclut qu'il n'y a eu aucune négligence dans le cadre du décès d'Andrew [...] par hypothermie [...] »¹⁹ Le fonctionnaire des Affaires indiennes chargé du dossier, Thomas Robertson, est toutefois d'avis « qu'il y a eu de la négligence [...] et que ce décès n'aurait jamais dû se produire ». Malgré cela, il conclut qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures à moins d'une intervention de la part des résidents du district. Le surintendant Hoey envoie alors une lettre au directeur, dans laquelle il décrit ce qui devrait être fait lorsque des élèves s'enfuient du pensionnat. Par contre, il n'envoie aucune circulaire pour informer les autres pensionnats de ces instructions, et il n'y aucune indication d'une politique préexistante.²⁰

En juin 1947, Myrtle Jane Moostos et Margaret Bruce se noient pendant qu'elles font du radeau sur le lac avec une compagne. L'enquête révèle qu'il arrive souvent que les enfants jouent dehors sans supervision, parce que le personnel est occupé à d'autres tâches à l'intérieur. Beaucoup d'élèves sont sortis du terrain de jeux ce jour-là et ont traversé la route pour aller jusqu'au lac, à une courte distance de l'école. Le directeur par intérim, Wickenden, avance que si les filles ont agi de la sorte, c'est « peut-être parce que ceux qui sont loin des

¹⁸ CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 122.

¹⁹ *ibid.*, p. 126.

²⁰ *ibid.*, p. 127.

réserves se sentent restreints et qu'ils ne retournent jamais chez eux durant l'année [...] les filles en cause comptent parmi ceux qui habitent loin.²¹ »

En 1963, quatre élèves — David Thomas Anderson, Kenneth Lloyd Anderson, Peter Michael Anderson et Bucky Arnold — périssent dans un incendie qui s'est déclaré dans la salle de jeux du pensionnat.²²

Eau malsaine et maladie. En 1945, on rapporte que, par suite d'une sécheresse, le niveau du petit lac voisin dont le pensionnat tire son eau a baissé à tel point que l'alimentation en eau et la qualité de celle-ci en sont affectées et qu'en boire rend malade. L'année suivante, on conclut que l'eau du pensionnat est impropre à la consommation humaine, et le problème cause des fermetures sporadiques jusqu'en 1950.²³

Utilisation des élèves pour la recherche. Dans les années 1960, le chercheur F. Vella fait des prélèvements de sang sur des élèves du pensionnat de Qu'Appelle pour étudier l'hémoglobine des membres des Premières Nations en Saskatchewan. Souhaitant étendre sa recherche, il demande l'autorisation de la direction du pensionnat de Gordon pour faire de même sur des élèves de cet établissement. Bien qu'il sache que des recherches de cette nature supposent le consentement des parents, le directeur, Noel Goater, consent à la collecte de sang sans consulter ces derniers, parce qu'il estime qu'obtenir le consentement requis serait un « casse-tête administratif ».²⁴

²¹ Canada Public Archives. *Gordon Residential School - Deaths of Pupils Volume G312* [TRADUCTION].

²² CVR, *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 83; CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 334.

²³ CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, p. 201.

²⁴ *ibid.*, p. 257.